



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sauvegarde de l'église de Migé (Yonne)

Question écrite n° 19412

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la nécessité de sauvegarder l'église Saint-Romain de Migé, dans l'Yonne. Bien connu des services déconcentrés du ministère de la culture, ce dossier doit faire l'objet d'une vraie priorité pour que les indispensables travaux de toiture puissent enfin être effectués afin de sauver ce monument historique d'une très grande valeur patrimoniale. Il lui demande de confirmer et de préciser l'engagement des services de l'État à cet égard.

Texte de la réponse

Les services de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté, en relation avec le maire de la commune de Migé, suivent avec beaucoup d'attention le projet de restauration des couvertures et charpentes de l'église Saint-Romain de Migé, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 13 septembre 1991. Estimé à plus de 2,5 M€, ce projet de restauration a fait l'objet d'une demande d'autorisation de travaux de la part de la commune de Migé auprès de la DRAC en juin 2019 et du lancement d'un appel à la concurrence en septembre 2019, pour la réalisation d'une première tranche à la fin de la même année. La DRAC a informé le maire de la commune de la programmation d'une subvention de 40 % du montant estimé de cette première tranche. Ses services, en lien avec le maire de la commune, veillent donc avec attention au suivi de ces travaux de restauration.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19412

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2019](#), page 4211

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2020](#), page 4057